2me Année. — N° 24 | Le Numéro : 5 Centimes | Samedi 9 Février 1884

LE PETIT ALPIN

Journal Politique et Littéraire, Paraissant le Samedi

DIRECTEUR-ADMINISTRATEUR
Aug. TURIN

ABONNEMENTS
Basses-Alpes et Départements limitrophes... Un An 5 fr.
Autres Départements : le port en sus.

BUREAUX D'ABONNEMENT ET D'ANNONCES
DIGNE : Boulevard Gassendi, 53 ; — SISTERON : Rue de l'Horloge, 12

Adresser toutes les communications au Directeur, à Sisteron

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

RÉDACTEUR EN CHEF
Aug. THOMAS
PRÉSIDENT DU SYNDICAT DE LA PRESSE MARSEILLAISE

ANNONCES
Commerciales : 35 c. la ligne. — Réclames : 50 c. la ligne
Les Annonces sont reçues à Marseille, chez M. ALLARD, rue du Bausset, 4 et à Paris, chez MM. AUDBOURG & Cie, place de la Bourse, 10.

En attendant la transformation de son format, le **Petit Alpin** *cessera de paraître à partir de la semaine prochaine. Les abonnés seront servis par l'***Egalité***, journal quotidien de Marseille, sans augmentation de prix.*

*Les lecteurs au numéro trouveront dans l'***Egalité** *paraissant le samedi une édition spéciale contenant la matière du* **Petit Alpin** *actuel.*

Adresser toutes les communications concernant les Basses-Alpes à M. Auguste TURIN, à Sisteron.

A PROPOS DE CHASSE !

Les lois, si raisonnables soient-elles, ont leurs petits caprices, tout comme les jolies femmes ; avec cette différence que les caprices des unes — je veux dire des jolies femmes — sont quelquefois adorables et ceux des autres toujours tracassiers. Voyez plutôt cette bonne loi sur la chasse qui faillit coûter la vie ministérielle à M. Waldeck-Rousseau, en août dernier. Il voulait, cet excellent Ministre, ami du gibier à plume et à poil, retarder de quinze jours, je crois, l'ouverture de la chasse. Immédiatement tous les Nemrods de France le couchèrent en joue et, lui, le têtu breton, fut ébranlé et lâcha prise. C'est à cette reculade qu'il doit de veiller encore aux destinées de la France et de la République.

Mais je vais trop loin. voyez, disais je, cette loi sur la chasse, qui est une loi admirable, une des meilleures de toutes celles qui nous régissent parce qu'elle n'a rien de politique et qu'elle ne porte pas l'empreinte des passions des hommes ; protectrice des oiseaux, se poursuivant dans les buissons, se becquetant dans les branches, elle nous mesure à nous-même, avec un soin jaloux, ce plaisir — qui, comme toutes choses, deviendrait une fatigue s il n'était mesuré — de courir à travers champs, dans les ravins profonds, et sur les montagnes escarpées, le fusil en main, sur la trace des chiens blancs d'écume.

Eh ! bien, cette loi si bonne que les Dieux nous ont faite, a. elle aussi, son revers, son petit caprice, pour me servir de l'expression employée tout-à-l'heure, qui se trouve à la fin, tout au bout, comme pour justifier l'adage : *in caudâ venenum* .

Nul n'est censé ignorer la loi, s'écrie le législateur sévère. J'avoue humblement qu'entre autres lois que j'ignore celle-ci m'était tout-à-fait inconnue, à savoir que la circulation du gibier est formellement interdite sur toute la surface du territoire à partir de l'heure de fermeture de la chasse. Je l'ai apprise, j'ai failli l'apprendre à mes dépens, l'autre jour. au moment où je me présentais au guichet de la gare, pour expédier quelques pièces de gibier à l'adresse d'un ami de Paris. C'était le 26 du mois dernier, veille de la fermeture Nous ne pouvons accepter ce colis, me dit un employé Pourquoi donc ? m écriai-je. Il n'y a là, je vous assure, ni le plus petit bout de fulmi-coton, ni le moindre grain de dynamite, mais du gibier, quelques grives, deux perdreaux d'autant plus inoffensifs qu'ils sont morts. C'est bien à cause de cela que nous ne prendrons pas votre colis, riposta l'employé. — Cependant la chasse est toujours ouverte Elle ne le sera plus demain, fit-il, et lorsque la gare de Paris voudra livrer votre colis, la douane le saisira et vous en serez pour vos frais d'envoi et pour... vos grives. — Mais ! il n'y a pas de mais, c'est la loi.

Je m'en revins profondément ennuyé, blasphémant contre une loi si bizarre et me promettant de la dénoncer à l'opinion publique. Loi bizarre, en effet, et tyrannique s il en fût, qui veut que nous gardions chez nous, au risque de le voir dévoré par les vers, le tas de gibier que nous aurons abattu. En faisant cela, qui protège-t-elle? Personne. Elle conspire contre nos estomacs, voilà tout, les obligeant à prendre plus qu'ils ne peuvent en tenir, d une viande essentiellement échauffante. Si j'étais superstitieux, je croirais qu'elle a été dictée par l'ombre courroucée de quelque lièvre, foudroyé au coin d'un taillis, voulant se venger des cruautés de l'espèce humaine ; je soupçonnerais même un lièvre de mon pays, où fleurit la *vendetta*, et cela n'aurait rien d'étonnant, cette loi étant une loi de l'Empire.

Il faut l'abroger ! Et je m'adresse ici à nos représentants, non à ceux d'entr'eux qui, fins limiers de la politique, passent leur temps à *lever des lièvres* parlementaires, mais à ceux-là qui, plus nature, les courent dans les champs, et, amants passionnés de Diane s'intéressent à toutes les choses cynégétiques. A eux de réformer l'abus que nous venons d'indiquer ; à eux de faire cesser le caprice de la loi qui tout en nous permettant de chasser, nous défend d'user, comme nous l'entendons, du fruit de notre chasse.

Paul Rossi.

CHINE ET TONKIN

L'amiral Courbet télégraphie au ministre de la marine, en date de Hanoï 25 janvier et de Hong-Kong 5 février :

Les provinces de Sontay, Hanoï, Haïd-Zuong, Nam-Dinh et Haï-Phong sont tranquilles.

Après reconnaissances faites dans les rivières avoisinant Bac-Ninh, j'ai acquis la conviction que les canonnières y trouveront assez d'eau pour rendre de grands services. Un barrage a été fait par l ennemi dans le Song-Cau. On va le faire sauter.

—o—

Il se confirme que le contre-amiral Courbet va être nommé vice-amiral.

Toutefois, cette nomination, nous assure-t-on, ne paraîtra, au *Journal Officiel*, que vers le milieu du mois de février courant ; à cette époque, l'amiral Courbet aura remis le commandement au général Millot, pour reprendre exclusivement la direction de nos forces navales dans les eaux du Tonkin.

—o—

Des avis complémentaires de Hanoï, 25 janvier, annoncent que Tu-Duc a été sérieusement blessé dans une des dernières reconnaissances faites par nos troupes.

Le général Millot et son état-major sont arrivés hier soir à Saïgon par le courrier des Messageries maritimes ; ils repartent pour le Tonkin aujourd'hui.

ÉTUDE
sur les Basses-Alpes

Situation — Aspect — Climat

Le département des Basses-Alpes a reçu son nom de la partie inférieure des Alpes, dont la chaîne le traverse et s'abaisse graduellement sur les départements de Vaucluse et du Var.

Il est compris entre 43 et 44 degrés de latitude et 3 et 4 degrés de longitude.

Il résulte des recherches faites avec soin et des documents officiels du cadastre que sa superficie est de 740,904 hectares.

Considéré sous le rapport de sa configuration physique, le sol de notre département offre trois divisions générales, savoir : les montagnes, les vallées et les plaines.

Les montagnes occupent les cinq sixièmes de son étendue et se déploient surtout entre la Durance et les frontières du Piémont ; elles forment de ce côté des chaînes continues, dirigées en général du nord au sud, qui, d'un côté, se prolongent et s'abaissent jusqu'à la mer, et de l'autre, se lient aux montagnes encore plus élevées des Alpes, du Dauphine et de la Savoie.

La plupart des sommités sont comprises entre 2,000 et 2,600 mètres. A l'ouest de la Durance on y remarque deux chaînes, qui, moins élevées, semblent se séparer du reste des Alpes : ce sont les montagnes de Lure et le Liberon.

Les vallées sont donc en très grand nombre dans notre département.

1° La vallée de l'Ubaye, au milieu de laquelle se trouve Barcelonnette, jolie petite ville de 2.000 âmes.

2° La vallée de l'Ane, ravagée en partie par les crues de la rivière de ce nom ; la vallée de la Bléone, d'abord encaissée entre des collines, à pentes abruptes et dépouillées de végétation, puis, au dessous de Digne, embellie d'une végétation luxuriante.

3° La vallée de la Sasse, parages montagneux et d'un difficile accès.

4° La vallée du Jabron.

5° La vallée du Largue. qui comprend une grande partie de l'arrondissement de Forcalquier.

L'air est généralement vif, pur et salubre dans les Basses-Alpes, mais la température est très-variée. Par sa position méridionale et montagneuse, ce département réunit en quelque sorte tous les climats. Il présente en même temps à l'est, les fleurs du printemps, au sud, les fruits de l'automne et au nord les glaces de l'hiver.

Quelques kilomètres seulement séparent la région où prospèrent les lauriers et les oliviers de celle où croissent les renoncules du nord et les saules nains de la Laponie.

Dans la vallée de l'Ubaye on ne reconnait que deux saisons ; l'hiver qui s'annonce dès les premiers jours de novembre par la chute des neiges, et l'été qui commence à la fin mai. Nous y avons même vu tomber de la neige le vingt-quatre juin.

Les limites extrêmes de la température sont renfermées entre 24 degrés au-dessous de zéro et 20 au-dessus.

Les affections catarrhales et pulmoniques, les maladies cutanées et dartreuses y sont les plus communes. On remarque dans quelques localités de la montagne, notamment à Faucon, l'Escale et dans le canton de St-Paul, des goîtres assez développés.

D'après les statistiques la vie moyenne dans le département est de 31 à 32 ans.

Valis Mey,

(A suivre)

ÉPHÉMÉRIDES DES BASSES-ALPES

1752. — 9 février. — Mort de *Gaspard de* Burle *de Réal.*

Ce Bas-Alpin, seigneur de Curbans et grand sénéchal de Forcalquier, naquit à Sisteron, le 20 novembre 1682. De bonne heure il se distingua par son talent pour la politique et mérita l'estime et la confiance de plusieurs princes et ambassadeurs qu'il seconda souvent dans les travaux du cabinet.

Il mourut à Paris dans la nuit du 8 au 9 février 1752, laissant un ouvrage remarquable qui a pour titre : *Traité de la science du Gouvernement*, ouvrage de morale, de droit et de politique et qui ne fut imprimé qu'après sa mort, par les soins de l'abbé de *Burle* son neveu. Cet ouvrage, fruit de trente années de travaux, contient les principes du commandement et de l'obéissance, toutes les matières du Gouvernement sont réduites en un corps unique, entier dans chacune de ses parties, où l'on explique les droits et les devoirs des souverains, ceux des sujets, ceux de tous les hommes en quelque situation qu'ils se trouvent. On n'y rencontre ni les paradoxes ni la morgue des philosophes du temps. Cet ouvrage forme 8 volumes in-4° et fut publié à Paris en 1762-63 et 64.

Le nom de Burle est actuellement très répandu dans la vallée de Curbans, mais nous ignorons si ce sont des descendants de l'ancien seigneur de cette commune, qui n'a guère plus de 400 habitants.

AGRICULTURE

Effets de la neige sur les cultures

La neige est excellente pour les cultures, et ceux qui ont terminé leurs semailles, ramassé leurs betteraves ou fini leurs labours d'hiver, doivent toujours se réjouir de voir tomber de la neige en grande quantité. D'après certain dicton même, abondance de neige donne abondance de grain.

La neige agit sur le sol et sur les plantes de plusieurs manières. Ainsi, en traversant l'air elle se charge d'une certaine quantité d'ammoniaque, c'est-à-dire d'un gaz qui contient de l'azote, qui est la partie la plus précieuse des engrais ; ensuite, en couvrant la terre, elle empêche tous les gaz fertilisants contenus dans le sol et dans les engrais de s'évaporer, et de se perdre dans l'air. La neige a donc l'avantage de concentrer la force des engrais dans le sol

De plus, elle empêche la terre de se refroidir. Elle agit comme une sorte de manteau. La terre couverte de neige ne gèle pas, tandis que celle qui reste à nu, exposée au froid, peut geler profondément. C'est un fait que l'expérience confirme ; la température est toujours plus élevée sous une épaisse couche de neige qu'à la surface. Il s'en suit de là que les blés germent et se développent sous la neige, tandis que s'ils restaient à l'air

© VILLE DE SISTERON

avec la même température, ils gèleraient, au moins en partie, et la récolte serait moins bonne de beaucoup.

Il se produit même, à ce sujet, un fait assez curieux, c'est que certaines plantes, certains légumes venant de pays où les froids sont considérables, gèlent dans le centre de la France, et cela parce que ces plantes, dans leur pays, sont abritées tout l'hiver par une couche considérable de neige, tandis que, dans le centre de la France, elles restent à découvert, exposées au froid. Beaucoup de cultivateurs de l'est de la France laissent leur choux en terre pendant l'hiver, les recouvrent de feuilles et si la neige n'est pas assez abondante pour les recouvrir naturellement, ils l'accumulent à la pelle et obtiennent une bonne et facile préservation.

Jurisprudence Rurale

Un incendie allumé par l'imprudence des ouvriers exploitant le bois de mon voisin a mis le feu à ma meule : à qui faut il que je m'adresse pour me faire payer le dommage : aux ouvriers ou au propriétaire ? — Cela dépend, si le propriétaire a confié la coupe de son bois à des entrepreneurs ayant pris le travail à marché, ce sont les entrepreneurs qui sont responsables des dégâts : si au contraire le propriétaire s'est adressé à de simples ouvriers ou tâcherons choisis et commandés par lui, il est seul responsable des fautes et imprudences commises par ses ouvriers.

LE CHALET

Aux flancs verdoyants du Parnasse
J'ai construit un petit chalet
Où quelque fois la muse passe
Pour se rafraichir de mon lait

Je n'aurai pas à vous décrire
Ici, les splendeurs d'un palais,
Ce que je puis pourtant vous dire
C'est qu'il est joli mon chalet

Aussi lorsque ma belle hôtesse
Daigne en venir franchir le seuil,
Je crois voir Diane chasseresse
Venant de poursuivre un chevreuil.

Sur sa lyre d'or, comme Orphée,
Elle tire de sa main de fée
Des accords si doux, si divins,
Que les vieux cors, les jeunes daims,

Les rossignols et les fauvettes,
Les ramiers bleus, les gorgerettes,
Tout ce qui vit dans la forêt
D'admiration... reste muet...

Et la plus riche des demeures
Ne vaut certe pas mon taudis,
Car... on ne compte pas les heures
Sous le pommier du paradis.

A. Eyries.

LA

TÉLÉPHONIE A LONGUE DISTANCE

Le ministère belge vient de prendre une résolution qui aura une portée considérable dans les relations journalières.

Nous avons rendu compte, en temps, des expériences remarquables faites par M. Van Rysselberghe qui est parvenu à se servir des lignes télégraphiques actuellement établies pour obtenir des communications téléphoniques Sur la même ligne, on pouvait transmettre un message écrit en signaux Morse, tandis qu'on entendait la parole émise à l'extrémité du fil. Ces doubles communications se faisaient entre Bruxelles et Paris.

Nécessairement, ces communications à des distances aussi longues présentent encore de grands inconvenients, mais par de nouvelles expériences, et en restreignant la distance, on a pu arriver à des résultats forts satisfaisants. Le ministère belge a décidé d'affecter une partie des lignes existantes à la mise en communication par le système Van Rysselberghe, On compte que l'ouverture de ce nouveau service pourra se faire dans deux mois.

A cette époque, la Belgique offrira ce spectacle unique dans le monde, des citoyens de toutes les grandes villes d'un pays correspondant entr'eux par la parole. Depuis quelques jours déjà, les réseaux téléphoniques sont en communication avec les bureaux télégraphiques de l'Etat : c'est ce qui existe depuis assez longtemps en Suisse et dans ceraines villes d'Allemagne.

En outre, les Bourses de Berlin et de Magdebourg sont en communication téléphonique. Si la téléphonie à grande distance était adoptée par les différents Etats européens, nous verrions toutes les Bourses réunies entres elles. Cet avantages immense pour le commerce et la finance ferait disparaitre une branche assez importante des opérations de Banque : celle de l'arbitrage.

Nous sommes encore à l'aurore de cette merveilleuse découverte et nous devons nous attendre prochainement à de nouvelles applications qui dépasseront tout ce que l'esprit humain a pu rêver jusqu'ici.

Chronique Départementale

Une session extraordinaire de baccalauréat s'ouvrira le 29 mars 1884 dans la Faculté des lettres pour les candidats ajournés aux épreuves de la deuxième série et qui en justifient.

***

Par décret du Président de la République en date du 14 janvier 1884, le minimum des remises annuelles des receveurs de l'enregistrement des domaines et du timbre a été porté de 1,600 fr. à 1,800 fr.

***

Par décision ministerielle du 2 février, une subvention annuelle de 1,500 fr. a été accordée au collège de Sisteron pour la création d'une nouvelle chaire de sciences dont le traitement sera complété à 2.100 fr. par la ville.

***

Par arrêté préfectoral en date du 12 janvier, M. Rey François Remi, surnuméraire de l'enregistrement à Grenoble, a été nommé receveur de l'enregistrement à St Etienne-les-Orgues en remplacement de M. Pouchauq appelé à Mugron (Landes).

DIGNE

Grâce à une distraction de l'ouvrier typographe, le nom de M. P.. nommé dans le compte-rendu du concert de la *Lyre des Alpes*, a été absolument laissé de côté. Nous nous faisons un devoir de faire ici cette rectification en faveur d'un amateur dont la voix juste et sympathique a fait le plus grand plaisir à chacun.

***

La réclame américaine a le tort avec sa bizarre exagération de causer pas mal d'illusions aux gens trop crédules qui jugent du brillant d'une représentation par la grandeur et l'éclat des affiches qui l'annoncent.

C'est ainsi que M. Pinder, directeur du grand Cirque Britannique ,ne nous a offert samedi et dimanche qu'un spectacle en somme assez ordinaire. A part un ou deux sujets dont la valeur est digne de tout éloge, il faut bien reconnaître que ces messieurs ont fait beaucoup trop de bruit pour des exercices que l'on applaudit un peu partout.

Nous engageons M. Pinder à se tenir le plus loin possible des grandes villes et à nous revenir (s'il revient chez nous, ce qui est probable, étant donnée la recette qu'il a faite) avec un personnel un peu plus remarquable que celui qu'il nous a présenté. Cependant, comme nous ne lui voulons pas grand mal, nous lui souhaitons des soirées fructueuses partout où il ira planter sa tente.

***

Encore un écho du cirque... mais un écho désagréable. Pendant que les époux Guichard, qui habitent la rue de la Préfecture, se désopilaient aux farces des clowns du cirque Pinder, d'habiles filous s introduisaient à l'aide d'effraction dans leur domicile et leur enlevaient 51 fr. en espèces, une broche en or et 2 paires de boucles d'oreilles, une brosse à habit, des cartouches, représentant en tout environ 100 fr. Ne trouvant plus rien à leur convenance, ils ont bouleversé le linge et ont pris... la poudre d'escampette. On se figure le désappointement des époux Guichard devant cet épilogue de leu sortie.

***

Voici le programme du concert donné par la *Lyre des Alpes* dimanche 10 février, à une heure et demie.

1. *La Brise du matin* (ouverture) . XXX.
2. *La Croix d'honneur* (ouverture) Bléger.
3. *Marie Thérèse* (schottish). . . . J. Creste
4. *Fantaisie sur la femme à papa*.. Hervé.
5. *Le Trapèze* (polka)..... .... XXX.

État-Civil du 1er au 7 février

Naissances — Tartanson Paul-Alcide. — Rolland Raoul Francia. — Isoard Berthe-Joséphine-Marie.

Mariage. — M. Maurel Joseph-Marius, maçon et Dlle Lechner Marie-Joséphine, tailleuse.

Decès. — Guien, sexe masculin (présenté sans vie) rue des Chapeliers.

***

Reillane. — Ces jours-ci au quartier de la Buissonnade, le nommé Chabassus Frédéric a trouvé se balançant à un chêne le corps du sieur G. D., habitant de notre commune. Ce malheureux qui au culte de la dame de Pique, ajoutait une passion prononcée pour le liquide, a été conduit à ce dénouement par la perte totale de ce qu'il possédait. Il laisse une femme et trois enfants dont l'aîné a vingt ans.

La gendarmerie prévenue immédiatement s'est rendue sur les lieux.

***

Le Vergon. — Gruc Léon, tonnelier, voyageait avec un mulet qui devenu malade en passant au Vergon le forçât à s'arrêter à l'hôtel de Gibert pour lui faire donner des soins. Le sieur G. cantonnier offrit immédiatement ses soins et de bonne volonté se transforma en vétérinaire, malheureusement cette bonne action a été gâtée par une mauvaise, il s'est approprié la couverture de Gruc et en a incontinent orné son lit ; pris presque sur le fait, il n'a pu que balbutier des aveux.

***

SISTERON

Kiosque. — Ainsi que nous l'avions annoncé la réunion relative au projet d'érection d'un kiosque s'est tenue, lundi dernier, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. le Maire.

Sur la convocation de ce dernier, 14 membres appartenant aux deux sociétés musicales de notre ville, s'y étaient rendus, qui tous font partie de la Commission chargée de recueillir le montant des souscriptions. M. le Maire ayant proposé que les membres de cette commission ouvrissent la liste, son avis a été partagé à l'unanimité ; et le total de cette première liste s'est élevé à la somme de 115 fr. Comme on le voit, c'est un noyau qui promet, et nous sommes convaincus que nos concitoyens favoriseront, de tout leur pouvoir, la réalisation du projet en question. Ce sera un encouragement donné à nos amateurs, et une sorte d'obligation, pour eux, de multiplier dans la mesure du possible, le nombre de leurs sorties : l'œuvre dont ils prennent si hardiment l'initiative n'ayant pas d'autre but.

Inutile donc d'adresser un appel à la générosité de nos compatriotes Ils ont trop à cœur tout ce qui signale un progrès pour qu'ils ne souscrivent pas avec enthousiasme à celui ci. Notre attente ne sera point trompée, et le succès, nous en avons la certitude, surpassera nos espérances.

— Nous enregistrons avec peine le décès de Mlle Chabas, la fille de notre ancien juge au Tribunal, actuellement à Barcelonnette. Elle est morte à Grenoble, au pensionnat de

LE RAILWAY
de Briançon en Italie

Nos lecteurs nous sauront gré de reproduire le remarquable article de notre excellent confrère et ami *Menvielle* des *Alpes républicaines*, sur la nécessité du prolongement de la voie ferrée de Briançon en Italie.

S'il est une question qui intéresse d'une façon toute spéciale le département des Hautes-Alpes, c'est, à coup sûr, celle du prolongement de la voie ferrée de Briançon en Italie.

Mettre, en effet, en rapports directs, deux grandes nations faites pour s'entendre, destinées, quoi qu'on en dise, à un avenir commun en raison de la communauté de leurs origines, faciliter les transactions entre toute la région du Sud-Est de la France et les riches provinces de la Haute-Italie, c'était là un but bien fait pour séduire tous ceux qui ont à cœur non-seulement l'accroissement des affaires commerciales, l'augmentation du transit, la sûreté des débouchés nouveaux pour la production nationale, mais encore la prospérité et la véritable grandeur de la patrie.

Nos représentants de l'ordre délibérant aussi bien que de l'ordre administratif — hâtons-nous de leur rendre cette justice — n'ont pas failli à leur devoir. Les uns, par l'instance de leurs délibérations, l'énergie et la précision de leurs vœux ; les autres, par l'élucidation de la partie technique, par l'élaboration des plus sérieux rapports, par l'étude approfondie de ce que nous appellerons la question préparatoire, ont prouvé que les intérêts régionaux étaient l'objet de leur constante sollicitude.

Ce témoignage public rendu à nos corps élus aussi bien qu'à nos administrateurs, nous tenons à remercier tout particulièrement l'administration préfectorale qui a bien voulu nous fournir les indications nécessaires à l'exposé de la question que nous voulions faire à nos lecteurs.

***

Ce n'est pas d'aujourd'hui que cette question préoccupe tous les bons esprits, non-seulement dans notre département, mais dans toute la région du Midi, et nous pouvons, sans crainte, ajouter dans la France entière.

Le 11 septembre 1875, en effet, paraissait la loi déclarant d'utilité publique le chemin de fer de Gap à Briançon et son prolongement jusqu'à la frontière d'Italie, dans le cas où le gouvernement italien assurerait le raccordement sur son territoire dudit chemin de fer avec la ligne de Turin à Bardonnêche.

A plusieurs reprises, le Conseil général des Hautes-Alpes, s'inspirant des désirs et des besoins des populations qu'il représente émit les vœux les plus instants pour la prompte solution de cette importante affaire.

Le 25 août 1882, le Conseil général des Bouches-du-Rhône, saisi de la question, sur un rapport présenté au nom de la commission des travaux publics par M. Leydet, s'associait aux vœux émis par nos représentants.

Le 23 janvier 1883, la Chambre de commerce de Marseille, également consultée, répondait par une lettre où nous relevons la phrase suivante, dont la portée n'échappera à personne : « La Chambre a d'autant moins « hésité à émettre un avis favorable à ce « projet, que la réalisation du projet de- « mandé aurait, dans son opinion, d'excel- « lents résultats pour les relations commer- « ciales, — le transit notamment, — entre « le port de Marseille et la Haute-Italie. »

Au mois de juillet 1883, l'Assemblée communale de Turin consacrait plusieurs séances à cette question, et sur la proposition de M. le Syndic, émettait les vœux les plus énergiques pour le raccordement du réseau italien au réseau français entre Oulx et Briançon, estimant que la construction de cette ligne était indispensable pour diminuer les pertes éprouvées actuellement par la ville de Turin.

Enfin dans sa session d'août 1883, le Conseil municipal de Gap, sur la proposition de M. Euzière, maire, considérant que le raccordement projeté aurait pour effet, tout en facilitant les relations commerciales, d'être particulièrement profitable aux intérêts du département, à cause du transit considérable dont la ligne des Alpes deviendrait l'objet, se prononça, *à l'unanimité*, en faveur du raccordement.

© VILLE DE SISTERON

Montfleury, et l'inhumation a eu lieu à Sisteron, mercredi dernier. Une foule nombreuse assistait à ses funérailles, heureuse de donner un témoignage de sympathie à la famille, dont elle partage les regrets. Nous présentons, en cette douloureuse circonstance, nos compliments de condoléance à la famille Chabas.

— C'était fête dans notre localité mardi dernier. Le cirque Pinder s'annonçait à une heure de l'après-midi par une cavalcade qui mettait en émoi notre ville d'ordinaire si paisible. Aussi le soir à 8 heures le cirque était-il envahi ; et la caisse du directeur aura du s'en trouver bien. Dirons-nous qu'il y a eu, comme toujours, des mécontents? Le public est une race bien difficile à satisfaire, ses exigences sont parfois injustes, avouons pourtant qu'il ne mérite pas ce dernier reproche à propos du cirque Pinder, justement apprécié plus haut par notre correspondant Dignois.

Etat-Civil du 2 au 9 Février

Naissances. — Valette François-Alexandre. — Chabert Marie-Louis-Constant.

Publication de Mariage. — Girard Antonin-Auguste et Dlle Vanderveine Céline-Marie.

Décès. — Rolland Pierre-Gustave, 6 jours, — Chapot, mort né.

***

La Motte-du-Caire. — Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Nous sommes quelques amis, vos lecteurs, qui faisons journellement la partie ensemble et il vient de nous arriver le cas suivant :

Nous jouons au piquet à 3 : le 1er annonce 47 au point, le 2me paie ce point et le 3me annonce, lui, une quinte au valet, une tierce au valet et trois valets, total : 21 points.

D'après la règle de piquet, un joueur qui compte 20 en main, sans que les autres aient compté quoique ce soit, fait repic, et s'il n'y arrive qu'en jouant il se contente du pic

De même qu'il est dit que le dix de blanc empêche le repic, il ne s'en suit pas que ce dix de blanc fasse à lui seul le repic. Cependant au piquet à 4, si les deux partenaires ont chacun 10 de blanc, ils comptent 20 la première et font repic. Celà se pratique ainsi, ici à la Motte.

Dans le cas de la partie à 3, que je viens de citer plus haut, les deux partenaires n'ayant rien compté puisque le point a été annulé et que le 3me seul a compté en main 21, ce dernier joueur avait-il le droit de faire le repic? et dans un cas analogue, le premier pourrait-il faire le pic ?

Nous vous serons enfin obligés et reconnaissants de vouloir bien nous donner par la publicité de votre estimable feuille, une solution à ce sujet.

Nous avons discuté longuement, mais les avis ont toujours été partagés.

Nous avons soumis ce cas à plusieurs amateurs de piquet qui — à part quelques exceptions — ont été unanimes à décider que le repic n'était point faisable, attendu que les points étaient payés, mais ne cessaient pas d'exister et n'étaient par conséquent pas annulés. Pour que le repic fut bon, il aurait fallu que le 3me eut un point égal aux deux autres

VARIÉTÉS

LA FIN DE GARCIA

Un journal, ordinairement bien informé en ces sortes de nouvelles, vient de nous apprendre la fin du joueur Garcia ; il vient, d'après ce qu'il affirme, d'entrer dans un couvent de trappistes.

Ce nom de Garcia n'apprend rien, sans doute, a un grand nombre de nos lecteurs, à ceux d'une jeune génération surtout ; mais cependant Garcia a été à son heure le héros de la chronique mondaine du monde *comme il faut*, du monde *pschutt* de cette époque.

C'était vers le commencement de l'année 1860 ; les somptueux établissements des bords du Rhin étaient à l'apogée de leur succès. Le Kursaal de Hombourg, ceux de Wiesbaden et de Baden étaient les rendez-vous de tous les oisifs, de tous les joueurs, de toutes les filles du monde entier ; c'était le beau temps de la roulette. On vit un jour arriver à Hombourg un Espagnol assez jeune, beau, à la tournure élégante, aux manière distinguées, une sorte de Don Juan d'aventure, qui, avec une grâce des plus dédaigneuses et une désinvolture de gentilhomme jetta nonchalamment quelques louis sur le tapis-vert de la salle de jeu. C'était Garcia. Une chance des plus heureuses sembla le favoriser dès le début. Il gagna tout d'abord des sommes considérables. Les enjeux augmentèrent avec les gains ; sa bonne fortune ne l'abandonna pas. Dans l'espace de quelques jours, ce ponte heureux enleva 400,000 francs à la banque. Son jeu prit alors des proportions effrayantes. La banque dut augmenter son maximum et le porta de 12 mille francs à 60 mille.

Garcia continua la lutte avec le même avantage et sans perdre un instant son sang-froid. Il était devenu le lion du jour ; on accourait de tous côtés pour assister à ses parties ; les journaux rendaient compte de ses gains. Avant lui, il était rare de voir sauter la banque une ou deux fois par saison ; il lui arriva un jour de la faire sauter trois fois en une seule séance. Quand au bout de quelques jours, il quitta Hombourg, Garcia emportait plus de trois millions ; il opéra son départ dans une voiture remplie de fleurs, traînée par quatre chevaux, au milieu des applaudissements et des cris enthousiastes de ses admirateurs faisant la haie sur son passage.

Pendant quelque temps, Garcia quitta l'Allemagne. On apprit qu'il était rentré en Espagne et que, en catholique dévot comme doit l'être tout bon Espagnol, il avait fait construire, à ses frais, une magnifique église dans le village où il était né.

Mais Garcia revint bientôt sur les bords du Rhin. C'est à Wiesbaden qu'il se rendit cette fois-ci. Il y joua dans les mêmes conditions de prospérité. Les mêmes scènes s'y reproduisirent ; comme à Hombourg, sa veine y fut encore plus insolente. Les actions de la Banque des Jeux, toujours à la hausse à la cote de Francfort, y tombèrent un jour de vingt pour cent. M. Blanc, le riche directeur du Kursaal, celui-là même qui devait plus tard fonder Monte-Carlo, dut faire un versement de plusieurs millions pour continuer la lutte. Les paiements se firent au moyen de billets à ordre de douze mille francs de la Banque de France et créés pour cet usage afin d'économiser les instants des croupiers occupés à compter les bénéfices de Garcia. A son départ de Wiesbaden, celui-ci emportait plusieurs millions. En une seule séance de jour, il avait gagné une fois 600.000 francs !

Garcia mena alors, durant quelques mois, une véritable existence de nabab. On le vit semant l'or à pleines mains, traînant à sa suite les femmes les plus belles et les plus connues, se passant tous ses caprices.

Cependant, l'époque des courses était venue à Baden, c'était au mois de septembre. Garcia y arriva au milieu d'un concours immense d'étrangers de distinction. Pendant quelques jours il assista froid et impassible à la partie ; le maximum du jeu, bien inférieur à celui de Hombourg ou de Wiesbaden, ne semblait pas digne de lui. Le duc de Morny était venu à Baden ; désireux de voir sauter la banque, il pria Garcia de tenter la partie Celui-ci refusa d'abord, mais sur de nouvelles insistances, pressé par de nombreux joueurs, il se décida enfin et se mit à jouer. Mais la veine était passée. Garcia commence à perdre ; il augmente ses enjeux mais il perd encore. Son amour-propre de joueur l'irrite, mais il perd toujours... Au bout de quelques jours il avait reperdu tous les millions qu'il avait mis plusieurs semaines à gagner. il avait trouvé à Bade son Waterloo ! Quand il quitta Baden, la banque, fidèle à ses traditions vis-à-vis les joueurs malheureux, lui donna la somme nécessaire pour retourner en Espagne, à titre d'aumône !..

Depuis cette époque Garcia marcha de chute en chute. Surpris un jour en flagrant délit de tricherie au jeu, il fut condamné à la prison. Il parvint cependant à s'enfuir. A son retour en France il inonda les bureaux des journaux de brochures dans lesquelles il essayait de faire son apologie. On le vit ensuite errer dans les villes d'eaux, autour de tables de jeu, essayer de mendier quelques louis, qu'il perdait aussitôt en proposant aux naïfs la recette d'une martingale infaillible. Peu à peu on l'éconduisit de partout. On affirme qu'il devint ensuite cocher de fiacre, puis garçon de café, enfin croupier dans un tripot mal famé. Le silence le plus complet s'était enfin fait sur son compte, lorsqu'un journal a annoncé tout récemment que Garcia venait de se faire recevoir trappiste.

A tout péché il est miséricorde; je veux bien le croire. Garcia doit avoir la foi, il trouvera donc la paix au fond de la retraite qu'il vient de se choisir. Mais, avant d'en arriver là, que d'étranges visions vont hanter sa cellule solitaire ! Que de souvenirs brûlants vont souvent interrompre ses prières, ou troubler ses méditations, au milieu du silence des cloîtres et dans l'austérité de sa nouvelle existence ! — A. d'O.

L'espress de Marseille passe en vue d'Avignon. A la portière d'un compartiment, deux hommes regardent le paysage : l'un est un professeur de l'Université, l'autre le successeur enrichi de l'illustre Gaudissart.

Le professeur qui a lié conversation depuis quelque temps déjà, s'écrie à la vue de la vieille cité :

— Voilà la ville des papes !

— Pardon, monsieur, répond poliment le commis-voyageur, la ligne ne passe pas par Rome.

Eh ! qui vous parle de Rome ? Je veux dire Avignon, où, comme vous le savez, les papes ont résidé longtemps

— Les papes à Avignon, quelle blague ! Ce n'est pas à moi que vous monterez ce coup-là.

— Mais enfin, l'histoire est là...

— Allons donc ! si les papes avaient habité Avignon, *ça se saurait.*

***

Dernièrement, dans un restaurant à la mode, un bohême assez bien couvert, entre et se fait servir un dîner copieux.

Arrivé à l'heure du traditionel verre de grande champagne, il allume un *regalia britannica* et fait appeler le chef de l'établissement.

— Il ne vous arrive jamais, lui dit-il, de vous trouver en face d'un client qui ne peut payer le dîner qu'il vient de consommer ?

— Non, jamais.

— Mais encore, supposons le cas échéant, que feriez-vous :

—Ma foi, je ne le ferais pas pendre pour cela mais je le flanquerais à la porte avec mon pied quelque part, en lui recommandant de n'y plus revenir.

Alors, le bohême, se levant, met son chapeau sur sa tête, et tournant le dos au restaurateur, en entr'rouvant les pans de sa redingote.

— Payez-vous, fit-il.

DERNIÈRES NOUVELLES

Madrid, 8 février.

M. Silvela partira dimanche pour Paris.

Londres, 7 février.

Le cuirassé *Carisfard*, qui était à Alexandrie, a été envoyé à Souakim.

—Le *Monarch* et l'*Heckla* quitteront prochainement Malte avec des renforts pour Souakim.

—On craint une prochaine attaque de cette ville par les insurgés

Londres, le 8 février.

Une tentative de détruire la gare de marchandises de Hull a échoué; les criminels, surpris par les surveillants, se sont enfuis.

—Le *Times*, parlant de différentes motions, blâme celles que lord Salisbury et Northcote déposeront mardi, soit à la Chambre des lords, soit à celle des communes. Il dit que le seul moyen qu'ait le cabinet pour éviter une défaite est de renoncer à tous subterfuges et d'adopter une politique claire et énergique. Le pays attend des actes et non des paroles ; il faut proclamer formellement le protectorat anglais en Egypte. Le *Times* considère comme absolument incroyable la nouvelle que lui transmet son correspondant de Paris au sujet des négociations ouvertes pour obtenir la coopération française pour la pacification du Soudan.

— Le *Standard* dit que le roi d'Abyssinie offre de négocier.

—Le *Daily-News* annonce que la révolte est complète entre Kassola et la mer Rouge. Il dit n'avoir aucune nouvelle de Gordon-Pacha, qui est attendu incessamment à Borber.

Chambre des Communes : L'amendement Chaplain demandant des mesures immédiates contre l'importation du bétail étranger, est repoussé par 251 voix contre 200.

Le Caire, 8 février.

Le nombre des insurgés qui ont participé à la bataille de Tokar est de 1,800, dont 600 ont péri.

Nous croyons utile de résumer ici les avantages qui militent en faveur d'une prompte solution.

1° Diminution de parcours : en effet, le trajet entre Marseille et Turin par la voie la plus courte, c'est-à-dire par Grenoble et Montmélian est de 436 kilomètres, tandis que par Briançon, il serait réduit à 329 kil. 107 kil. de moins.

2° Abaissement du tarif de transport : on obtiendrait effectivement par la nouvelle ligne une diminution de 10 à 12 francs par tonne, avantage si considérable pour notre commerce qu'il suffit de l'indiquer pour en signaler l'importance.

3° Economie pour le trésor de 8 millions sur la subvention accordée à la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée. En effet, dans le traité intervenu le 3 juillet 1875 entre le gouvernement et la compagnie il fut convenu que la subvention de vingt millions, accordée à cette dernière pour la construction du chemin de fer de Gap à Briançon serait réduite à douze millions dans le cas où la ligne viendrait à être reliée au réseau italien ce qui, soit dit en passant, démontre l'importance que la compagnie attache à ce prolongement.

En présence de ces avantages nombreux, nous croyons savoir que M. le Préfet a prié M. le Ministre des travaux publics de vouloir bien apprécier s'il n'y aurait pas lieu d'insister auprès de son collègue des affaires étrangères pour que des négociations fussent entamées dans le plus bref délai possible avec le gouvernement italien, afin d'établir l'accord entre les deux états sur le tracé de la ligne qui devra réunir les deux réseaux à travers les Alpes.

***

Tel est, à l'heure actuelle l'état de la question. On le voit, chacun a fait son devoir, d'une façon active et complète. La parole est, en ce moment, au gouvernement. Et la sollicitude dont il a fait preuve en maintes circonstances, non seulement pour l'intérêt général, mais encore pour nos intérêts régionaux nous permet de croire que sa décision ne se fera pas attendre.

Tout milite en faveur de la création projetée : l'équitable protection des intérêts commerciaux, l'abaissement des tarifs, l'extension de nos relations avec une puissance voisine et amie ; seuls, peut être nos stratégistes pourraient émettre des réserves et formuler quelques craintes au sujet du danger résultant d'une nouvelle percée de notre frontière naturelle.

Mais nous pouvons répondre que la guerre est l'exception, que rien, dans les rapports amicaux des deux puissances intéressées ne fait prévoir l'éventualité d'une prise d'armes, qu'au point de vue de la défense du territoire, la percée du Mont-Genèvre serait suffisamment protégée par les travaux considérables effectués à Briançon, déjà défendue par la nature.

Nous ajouterons que, dans le cas improbable d'une invasion, la France a le droit de compter sur cette forte, vaillante et patriotique race des Alpins qui a donné des gages si éclatants de sa bravoure ; et nous citerons enfin, pour apaiser ces légitimes craintes, l'opinion de nos frères d'au-delà les Alpes :

Dans une des séances tenues par l'Assemblée communale de Turin, quelqu'un signala ce danger, actuellement fictif. Le conseiller Piana répondit en constatant que sur le versant français la situation de Briançon, exceptionnellement fortifiée, rendait l'hypothèse d'une invasion difficilement admissible et que quelques travaux effectués sur le versant italien, pour renforcer la défense de la vallée de Suze, suffiraient pour assurer la protection du Piémont.

Et le conseiller Tensi corroborait cette affirmation en rapportant l'opinion d'un « illustre général qui estimait que les con- « sidérations stratégiques ne pouvaient être « d'aucun poids dans la solution de cette « question. »

En l'état, nous nous faisons, à notre tour, l'écho des vœux et des désirs quotidiennement exprimés par les populations du Sud-Est, et nous espérons la solution prochaine de cette grande affaire, confiants dans l'activité de nos représentants directs et surtout dans la paternelle sollicitude du gouvernement de la République, qui saura, nous n'en doutons pas, concilier les nécessités de la protection du territoire avec les intérêts du département des Hautes-Alpes, de la région du Sud-Est, de la production nationale et aussi avec les intérêts plus généraux de deux grands peuples amis.

L. MENVIELLE.

© VILLE DE SISTERON

Agence Générale d'Assurances

ASSURANCES

sur la Vie humaine

Avec chance de paiement anticipé par tirage au sort d'après le type des obligations de chemin de fer.

Capitaux payables au Décès ou à terme fixe

DOTS DES ENFANTS

CAPITAUX DE PRÉVOYANCE

Rentes viagères immédiates ou différées

CAISSE POPULAIRE

Série A — Prime 1 fr. 50 c. par mois
Série B — Prime 2 fr. » » par mois

Assurances contre l'incendie, le chômage, le bris des glaces

ET LES ACCIDENTS DE TOUTE NATURE

S'adresser à M. **J.-M. PHILIBERT**, Directeur particulier, rue de la Préfecture, DIGNE (Basses-Alpes).

Les Bureaux du « Petit » Alpin

A DIGNE

SONT SITUÉS

53, BOULEVARD GASSENDI, 53

EN FACE

L'HOTEL REMUSAT

LOTERIE D'AMSTERDAM

3,000,000 de Lots — 7,966 gagnants

2me TIRAGE 15 FÉVRIER

Tous les billets sans exception participeront aux six gros lots d'une valeur totale de

500,000 fr.

UN FRANC LE BILLET

En Vente partout

ONGUENT *véritable* **CANET-GIRARD**, guérit promptement de *plaies, panaris, blessures de toutes sortes.* Prix : 2 fr. Env. par la poste, affr. 20 c. DÉPOT : **4, rue des Orfèvres, Paris**, Phie **VÉRITÉ**

BANQUE POPULAIRE DU MIDI

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE

35, Rue Grignan, 35, MARSEILLE

La BANQUE POPULAIRE DU MIDI reçoit des Dépôts d'un an au taux de *six pour cent par an.*
Elle commandite les associations ouvrières de consommation et de production
Elle escompte les valeurs commerciales et fait des avances sur titres et sur marchandises.

A. NICOLAS

PHARMACIEN

FORCALQUIER

PILULES DES ALPES

Purgatives, Dépuratives, Antiglaireuses

Ces Pilules s'emploient principalement contre : la Constipation, la Migraine, les Affectations bilieuses, les Coliques, les Maladies de foie, la Jaunisse, les Acretés du foie, les Abcès, les Clous, les Maladies de peau, les Rhumatismes, la Goutte, etc., etc.

PRIX : 2 fr. LA BOITE

Le Mode d'emploi est délivré à tout Acheteur

CHANGEMENT DE DOMICILE

Pour cause d'Agrandissement les Magasins, Bureaux et Comptoir

DE

L'ÉPICERIE MARSEILLAISE

Créée par M. Urbain FERRAND

Sont depuis le 1er Janvier, transférés de la Maison TURCAN, dans le local spécialement construit à cet effet même *RUE DE PROVENCE*, en face le Casino.

SPÉCIALITÉ D'ÉPICERIE FINE

et Produits Alimentaires Anglais des Premières Marques

GROS ET DÉTAIL

A CÉDER

Après Décès

UN FOND D'ÉBÉNISTERIE

ET

Tapissier bien achalandé

Situé à SISTERON

S'adresser au Bureau du Journal

12, RUE DE L'HORLOGE, 12.

Le Gérant : LOUIS SAUVION.

Marseille. — Imprimerie spéciale du *Petit Alpin*, rue de la Paix, 11.

ON NE CIRE PLUS

LES APPARTEMENTS

VERNIS MARSEILLAIS

Pour le **Sol** *des Appartements*

DÉPOT

Chez les Principaux Droguistes des Basses-Alpes

NOTA. — Demander la vraie marque représentée par un **SOL** *naturel en clef de sol.*

A CÉDER

pour cause de Maladie

Un Fond de Marchand Tailleur

SANS CONFECTION

situé à Sisteron

RUE DROITE

BELLE CLIENTÈLE

S'adresser à M. RIVAS

IMPRIMERIE COMMERCIALE

L. SAUVION

11, rue de la Paix, Marseille

TRAVAUX DE VLLE

Labeurs, Brochures, Circulaires, Enveloppes, Journaux, Lettres de Mariages, Registres, Ouvrages Administratifs, etc., etc.

AFFICHES DE TOUS FORMATS

PRIX MODÉRÉS

CAFÉ DES VOYAGEURS

30, Cours Belsunce

MARSEILLE

REGIS CHAMPT

PROPRIÉTAIRE

Ouvert à 4 h. du matin - Déjeuners au Chocolat et Café au Lait

SPÉCIALITÉ

de Bière Étrangère en Grand Bock

© VILLE DE SISTERON